

**DEPARTEMENT DE LA
NIEVRE**

**COMMUNE DE
CHAMPVOUX**

Date de convocation	07/03/2024
Nombre de Conseillers en exercice	9
Nombre de Conseillers présents	7
Nombre de votants	8

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPVOUX**

L'An deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champvoux, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Louis ROUEZ, Maire.

Présents : M. ROUEZ Jean-Louis, M. DUCH Jean-François, Mme GILBERT Anne (Adjoints), Mme GOULARD Stéphanie, M. ACHDJIAN Azade, M. GILLES Nicolas, M. BARDIOT Antoine,

Absents excusés : Mme CROSNIER Céline (pouvoir à Mme GILBERT Anne), M. JOHNSON Kwaku

Secrétaire de Séance : GILLES Nicolas

Numéro de la délibération

2024-14

Objet de la Délibération :
Redevance du domaine public

.....
Les redevances du domaine public sont les suivantes :

- EDF 239.00 €
-FRANCE TELECOM : 747.73 €
Artères en sous-sol : 7.824 Km = *48.27 € = 377.66 €
Artères aériennes : 5.500 Km * 64.36 € = 353.98 €
Emprise au sol : 0.50 m²* 32.18 € = 16.09 €

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

Adopte les propositions qui lui sont faites concernant les redevances du domaine public.

A l'unanimité les membres du conseil municipal ACCEPTENT ces propositions.

Pour extrait conforme et certifié exécutoire

Le secrétaire de séance,
GILLES Nicolas



Le Maire,
Jean-Louis ROUEZ



SOUS-PREFECTURE
DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE

Reçu le 16 AVR. 2024

au contrôle de légalité